Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-200064475-20260302-26_16-DE

Val d'Anast Campel – Maure-de-Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **L'an deux mil vingt-six, le deux mars** à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Pierre-Yves REBOUX, Maire, après avoir été convoqué le 17 février 2026, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance du 2 MARS 2026	Membres en exercice : **29**	Quorum : 15 | Présents : **26**	Pouvoirs : **2** | Votants : **28**
Présents	F. ADAM, C. BARRE, P. BELLOIR, I. BRANTONNE, A. CASOL, P-M CHAGNEAU, A. CHAUVIN, J-F. COUÉ, S. DENIER, G. EDET, A. FÉVRIER, F. GUILLOUËT K. JUILLET, R. JUTEL, C. LAMY, C. LEBRETON, H. LEBRETON, F. LOYER, C. MARTIN, I. NICOLAS, B. PAUMIER, P-Y. REBOUX, E. ROGER, J-M. RUS, Q. TIZON, J-C TROCHET.		
Absent.e(s)	F. LETORT.		
Absent.e(s) excusé.e(s)	Pouvoirs : S. DEUTSCHMANN à F. ADAM - L. LELIÈVRE à I. NICOLAS.		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T - nomination d'une secrétaire de séance : F. LOYER.			

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

Délibération n° 26-16/ Budget annexe « Lotissements » - HT – M57 *(comptabilité de stock)* : Vote du budget primitif 2026

Rapporteur : REBOUX P-Y.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

COMMUNE DE VAL D'ANAST (35330)

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS 2026 - HT - M57

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Prévues en 2025	Réalisées en 2025	Prévues en 2026
002	Déficit de fonctionnement reporté	930,62 €	930,62 €	1 697,20 €
011	Charges à caractère général	125 000,00 €	12 242,36 €	120 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3,00 €	0,47 €	3,00 €
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67	Charges spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*203 455,16 €*	*203 455,16 €*	*214 931,41 €*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
	TOTAL DES DEPENSES	329 388,78 €	216 628,61 €	336 631,61 €

RECETTES		Prévues en 2025	Réalisées en 2025	Prévues en 2026
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3,00 €	0,00 €	3,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*329 385,78 €*	*214 931,41 €*	*321 628,61 €*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
	TOTAL DES RECETTES	329 388,78 €	214 931,41 €	336 631,61 €

-1 697,20 €

Ecritures entre ou inter sections, sans impact financier réel

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-200064475-20260302-26_16-DE

COMMUNE DE VAL D'ANAST (35530)

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS 2026 - HT - M57

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		Prévues en 2025	Réalisées en 2025	Prévues en 2026
001	Déficit d'investissement reporté	203 455,16 €	203 455,16 €	214 931,41 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.	Opérations d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*329 385,78 €*	*214 931,41 €*	*321 628,61 €*
	TOTAL DES DEPENSES	532 840,94 €	418 386,57 €	536 560,02 €

RECETTES		Prévues en 2025	Réalisées en 2025	Prévues en 2026
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et reserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	329 385,78 €	0,00 €	321 628,61 €
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*203 455,16 €*	*203 455,16 €*	*214 931,41 €*
	TOTAL DES RECETTES	532 840,94 €	203 455,16 €	536 560,02 €
		0,00 €	-214 931,41 €	0,00 €
	Ecritures entre ou inter sections, sans impact financier réel			

Le budget primitif 2026 présenté au Conseil municipal s'équilibre de la manière suivante :

- En section de fonctionnement = 336 631,61 €
- En section d'investissement = 536 560,02 €

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Vote le budget primitif 2026 du budget annexe « Lotissements » tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Françoise LOYER

Le Maire,
Pierre-Yves REBOUX

COMMUNE DE VAL D'ANAST 35330 (I.-&-V.)

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire - *Le recours gracieux*	Si *le recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif - *Le recours contentieux*	*Le recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.